

Compte rendu de séance

Séance du 26 janvier 2022

L'an 2022 et le 26 janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à huis clos sous la présidence de PERDIGEON Alain, Maire

Présents : M. PERDIGEON - M. DELAVEAU - M. FRANCOIS – M. PAUMIER – MME RIASSE – MME MEYSTER – MME PARPEX – M. FERREIRA SERRAO – M. POISSON – Mme GEYER - M. PINGITORE

Absent(s) excusé(s) : -

Absent(s) : -

Absent(s) ayant donné procuration :

M. DELAVEAU pouvoir à M. PERDIGEON

M. POISSON pouvoir à Mme RIASSE

Le conseil démarre à 20h34.

Monsieur le Maire fait la lecture du compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2021 lequel n'apporte aucune observation.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9
- Votants : 11

Date de la convocation : 21/01/2021

Date d'affichage : 21/01/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme RIASSE Isabelle

Objet(s) des délibérations

Point n°1 : Désignation du nom de la salle des fêtes réf 2022.02

A titre d'hommage, Mr le Maire propose de donner le nom de Mr ROGER PERDIGEON à la Salle des Fêtes. Mr Roger Perdigeon est décédé en novembre 2021 et a servi la Commune de Marolles en Beauce pendant 26 années en tant que maire et a été le fondateur de la Salle des Fêtes.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil approuve la dénomination de la salle des fêtes proposée.

Point n°2 : Information et débat sur la politique de protection sociale des agents réf 2022-03

Une importante réforme de la protection sociale complémentaire des agents est en cours depuis février 2021 et attend ses décrets d'application.

Il est demandé au Conseil Municipal de débattre des conditions d'application de cette réforme.

A compter du 01/01/25 pour la prévoyance et 01/01/26 pour la santé, les collectivités devront obligatoirement participer, financièrement, aux contrats souscrits par les agents.

Reste, à travers les décrets d'application, à préciser un certain nombre de points, parmi lesquels : le montant de référence sur lequel se fondera cette participation financière.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil prend donc acte de cette réforme.

Point n°3 : Remplacement des volets du logement au 46 Grande Rue réf 2022-01

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

- le conseil étudie les devis présentés par les entreprises contactées pour l'équipement en volets du logement au 46 Grande Rue ;
- le conseil retient l'entreprise BAUM pour un montant de 4 583.33€ HT
- le conseil autorise le Maire à déposer un dossier de subvention et à signer tous les documents y afférents ;

Questions diverses :

- ∞ Transhumance des montons : 1ère déplacement samedi 29/01/22
- ∞ Plainte d'un marollais Rue des Ormes pour le passage du camion poubelle. La commune doit faire un courrier pour demander le passage du camion dans les rues et chemins où il ne passe pas actuellement.
- ∞ Bitume pour Rue des Ormes à voir
- ∞ Ornière à boucher impérativement en haut du Chemin de Pithiviers
- ∞ Cimetière et projet de relevage de tombes : réunion à organiser en février

Séance levée à: 22:15

En mairie, le 26 janvier 2022
Le Maire
ALAIN PERDIGEON